

ÉTAT DU MAINE

TRIBUNAL DE DISTRICT

Lieu \_\_\_\_\_

Numéro de dossier \_\_\_\_\_

Plaignant : \_\_\_\_\_

individuellement et au nom de :

\_\_\_\_\_

au nom de :

\_\_\_\_\_

c.

Partie défenderesse : \_\_\_\_\_

au nom de :

\_\_\_\_\_

**ORDONNANCE DE PROTECTION CONTRE  
LE HARCÈLEMENT**

Article 4655 du chapitre 5 du M.R.S.

Après en avoir dûment été avisées et  avoir eu la possibilité de participer pleinement à l'audience  avoir pleinement pris part à l'audience sur le bien-fondé de la Plainte pour protection contre le harcèlement, les parties suivantes en présence :  Plaignant  Partie défenderesse,

**LE TRIBUNAL ARRIVE AUX CONCLUSIONS SUIVANTES :** *(seule(s) la/les case(s) cochée(s) s'applique(nt))*

1) le(s) plaignant(s) a/ont été harcelé(s) par la/les partie(s) défenderesse(s) ;

2) les parties ont convenu de l'Ordonnance suivante, laquelle est conclue sans conclusion de harcèlement.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT :** *(seule(s) la/les case(s) cochée(s) s'applique(nt))*  
***Si le Plaignant a des employés, le terme « Plaignant » ci-dessous inclut ces employés.***

(A) Il est interdit à la Partie défenderesse de harceler, de menacer, d'agresser, d'agresser sexuellement ou autrement de maltraiter le Plaignant, et le cas échéant, les employés du Plaignant.

(B) Il est interdit à la Partie défenderesse de se rendre sur le lieu de résidence du Plaignant ou dont il est propriétaire.

(C) Il est interdit à la Partie défenderesse de nuire à ou de détruire les biens du Plaignant.

(D) Il est interdit à la Partie défenderesse de suivre le Plaignant de manière répétée et sans motif raisonnable.

(E) Il est interdit à la Partie défenderesse d'être présent sur les lieux ou à proximité du domicile, de l'école, de l'entreprise ou du lieu de travail du Plaignant de manière répétée et sans motif raisonnable.

(F) Il est interdit à la Partie défenderesse d'avoir tout contact, direct ou indirect, avec le Plaignant.

(G) La Partie défenderesse doit retirer, détruire ou rendre ou ordonner le retrait, la destruction ou le retour des images privées, et cesser la dissémination d'images privées et il lui est interdit de disséminer des images privées à l'avenir.

(H) Il est interdit à la Partie défenderesse de détruire, déplacer ou altérer le passeport ou tout autre document d'immigration du Plaignant en sa possession.

Voir la/les feuille(s) additionnelle(s) jointe(s), qui sont intégrée(s) aux présentes par renvoi.

**LA VIOLATION D'UNE ORDONNANCE CONTENUE DANS LES PARAGRAPHERS (A) À (H) CI-DESSUS EST UN CRIME DE CATÉGORIE D ET PEUT ÉGALEMENT CONSTITUER UN OUTRAGE AU TRIBUNAL.**

**Il est également ORDONNÉ CE QUI SUIT :** *(seule(s) la/les case(s) cochée(s) s'applique(nt))*

(I) Il est également ORDONNÉ CE QUI SUIT : \_\_\_\_\_

Voir la/les feuille(s) additionnelle(s) jointe(s), qui sont intégrée(s) aux présentes par renvoi.

**LA VIOLATION DU PARAGRAPHE (I) CI-DESSUS CONSTITUE UN OUTRAGE AU TRIBUNAL.**

**ORDONNANCES DE JUGEMENT D'EXÉCUTION DE PAIEMENT**

Le Plaignant paiera sans délai la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme compensation monétaire pour les pertes subies comme résultat direct du harcèlement, exécution forcée.

Le/la (Plaignant) (Partie défenderesse) paiera à \_\_\_\_\_ la somme de \_\_\_\_\_ \$ en frais juridiques ; la somme de \_\_\_\_\_ \$ comme frais de justice. Le paiement sera effectué dans les \_\_\_\_\_ jours, exécution forcée.

La Partie défenderesse paiera à \_\_\_\_\_ la somme de \_\_\_\_\_ \$ comme coûts associés au retrait, à la destruction ou au retour des images privées.

**AVERTISSEMENT : Le non-paiement des ordonnances de jugement d'exécution de paiement ci-dessus peut constituer un outrage à Tribunal et est exécutoire comme tout autre jugement civil.**

**AVERTISSEMENT À L'INTENTION DE LA PARTIE DÉFENDERESSE : TANT QUE CETTE ORDONNANCE EST EN VIGUEUR, VOUS DEVEZ VOUS Y CONFORMER. PERSONNE, Y COMPRIS LE PLAIGNANT, NE PEUT VOUS DONNER LA PERMISSION D'ENFREINDRE LES PROVISIONS DE CETTE ORDONNANCE.**

Ces ordonnances entrent sans délai en vigueur et demeureront pleinement en vigueur jusqu'au \_\_\_\_\_, à moins qu'elles soient modifiées ou levées plus tôt sur ordre d'un tribunal ou par un Magistrat.

Des copies de cette ordonnance seront fournies par le clerc à l'agence d'exécution de la loi ayant la compétence juridictionnelle là où réside le Plaignant. Il est ORDONNÉ qu'une copie de cette ORDONNANCE soit signifiée en mains propres à la Partie défenderesse par \_\_\_\_\_, ou une autre agence d'exécution de la loi autorisée.

*(agence d'exécution de la loi)*

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Juge, Tribunal de district

Copie certifiée conforme par : \_\_\_\_\_

(Shérif) Clerc

\*\*\*\*\*  
Le \_\_\_\_\_, j'ai signifié l'Ordonnance de protection contre le harcèlement en la livrant en mains propres à la Partie défenderesse à l'adresse suivante \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Date de naissance de la Partie défenderesse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'impression de l'Agent autorisé

\_\_\_\_\_  
Signature de l'agent autorisé